Date: 13.12.04
Titre: Le gouvernement renforce les mesures de prévention contre la légionellose
Source: Droits de reproduction et de diffusion réservés © Le Nouvel Observateur 2004

www.LysApex.com

PARIS (AP) -- Deux arrêtés ministériels signés lundi renforcent les mesures de prévention contre la légionellose, avec notamment l'instauration d'un contrôle externe obligatoire dans les tours aéroréfrigérantes.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du plan gouvernemental, présenté il y a six mois par les ministres de la Santé Philippe Douste-Blazy et de l'Ecologie Serge Lepeltier qui vise à réduire de moitié le nombre de cas de légionellose d'ici 2008. Ce plan faisait suite à l'épidémie de légionellose qui avait affecté l'hiver dernier la région de Lens, touchant 86 personnes et provoquant 17 décès selon la préfecture du Pas -de-Calais.

Depuis, le recensement exhaustif des installations décidé par le gouvernement a permis d'identifier 12.745 tours aéroréfrigérantes, les sources les plus fréquentes de légionelles dans les épidémies, dans 5.721 établissements, selon un point réalisé lundi par Serge Lepeltier. «En décembre 2003, moins de la moitié de ces installations étaient connues», souligne le ministère dans un communiqué, en précisant que «toutes les tours aéroréfrigérantes sont désormais soumises à la législation des installations class ées (décret du 1er décembre 2004)».

Deux arrêtés ministériels signés lundi vont «renforcer les mesures de surveillance et de prévention du risque de légionelles» dans ces installations, en instaurant notamment un «contrôle externe obligatoire», annonce le ministère. Par ailleurs, «un support de formation des personnels et un guide de gestion du risque légionelles seront diffusés d'ici deux mois» et «à la même échéance, un guide sera publié afin d'aider les exploitants à recourir si possible à d'autres procédés de refroidissement que les tours aéroréfrigérantes».

Serge Lepeltier a «décidé d'inclure la prévention du risque légionelles dans les tours aéroréfrigérantes dans les priorités d'action nationales de l'inspection des installations classées pour 2005». Cette action combinera information, contrôles par sondage des installations et vérification de la transmission des résultats d'analyse, précise le ministère.

Serge Lepeltier note par ailleurs le début des premiers travaux de recherche et de développement menés par l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques), l'AFSSE (Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale) et l'InVS (Institut de Veille Sanitaire). Ce programme de 1,5 millions d'euros vise à améliorer les connaissances sur la bactérie et la maladie, ainsi que sur ses modes de diffusion. AP

www.LysApex.com

Aucune reproduction permise - © 2005 - ProCare Water Treatment Inc.